



GRAND CONSEIL

ELECTION

Secrétariat général

Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour :

E 3129 Election d'une Médiatrice administrative titulaire ou d'un Médiateur administratif titulaire pour traiter de façon extrajudiciaire les différends entre l'administration et les administrés (entrée en fonction : 1^{er} juin 2025 ; durée du mandat : jusqu'au 30 novembre 2028) (classe 27 avec statut d'agente spécialisée ou d'agent spécialisé)

Le processus d'élection se déroulera conformément aux dispositions de la LMéd-GE (RS/GE B 1 40, art. 6 et 7) et de la LRGC (RS/GE B 1 01, art. 107A et 115B).

Les candidats doivent joindre à leur candidature :

- a) un curriculum vitae
- b) un certificat de capacité civile* ;
- c) une copie d'une pièce d'identité suisse ;
- d) une attestation de résidence dans le canton de Genève* ;
- e) un extrait du registre des poursuites* ;
- f) une attestation de l'office des faillites* ;
- g) un extrait du casier judiciaire* ;
- h) tout document attestant que le candidat dispose d'une connaissance approfondie de l'administration publique,
- i) un certificat attestant d'une formation certifiée en médiation généraliste reconnue par la Fédération suisse médiation (FSM)
- j) tout document attestant d'une expérience professionnelle en matière de prévention et de règlement des conflits.

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **jeudi 20 février 2025 à midi** (clôture de l'inscription). Cette élection figurera à l'ordre du jour d'une session du Grand Conseil.

Le sautier :
Laurent Koelliker

* Ces documents doivent avoir été délivrés au plus tard 3 mois avant l'échéance du délai d'inscription.

Art. 7 incompatibilités (LMéd-GE – B 1 40)

¹ Le mandat de médiatrice ou de médiateur est incompatible avec :

- a) tout mandat public électif ;
- b) toute autre activité lucrative ;
- c) toute fonction dirigeante dans un parti politique.

² Le Grand Conseil peut autoriser des dérogations à cette règle.

Publication dans la Feuille d'avis officielle les 20 et 27 janvier 2025 et dans la presse locale

Copie : Bureau du Grand Conseil, Conseil d'Etat, Chefs de groupe et Secrétariat des partis politiques

I N S C R I P T I O N

Nom, prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Profession : Tél. portable :

Tél. prof. : Tél. privé :

Signature : E-mail :